



REVISION ALLEE N°1  
DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME



4. ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET  
DE PROGRAMMATION

Plan local d'urbanisme approuvé le 23 février 2011	Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du	Le Maire
Arrêt du projet de révision allégée		Michel VILLARD

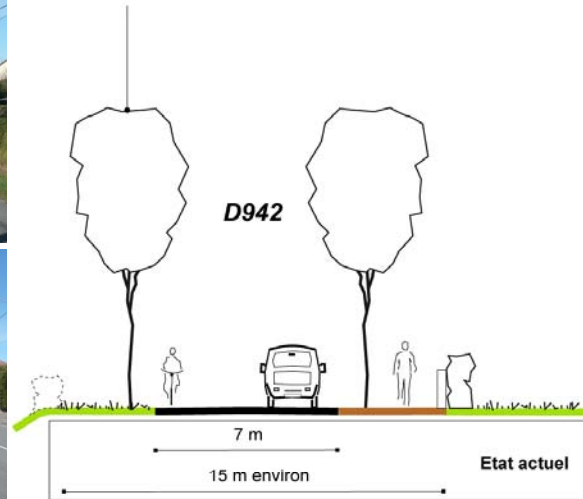




**D942** Préservation de l'alignement d'arbres



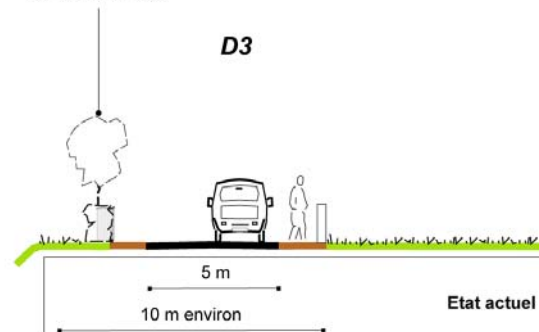
préserver l'alignement d'arbres côté sud



**D3** Aménagement d'une rive de voie



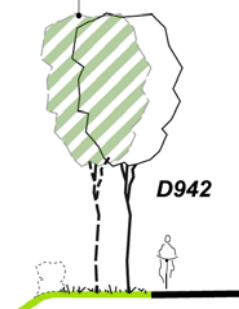
aménager la rive de voie côté est



**Principes d'aménagement**

Conserver l'alignement d'arbres qui marque l'entrée de bourg par l'est, sur la rive de voie côté sud, au contact avec la coupure d'urbanisation classée en zones agricoles et naturelles du PLU. Compte tenu de la faible distance entre les arbres et la bande de roulement, les replantations après coupes éventuelles seront plus en retrait, pour recréer un deuxième alignement d'arbres qui se substituera progressivement à celui existant, au fur et à mesure des coupes.

Principe de création d'un nouvel alignement



Aménager avec des plantations le côté de la D3, en façade avec la coupure d'urbanisation classée en zones agricoles et naturelles du PLU. Compte tenu de la largeur de l'emprise, une plantation de type haies bocagères est à réaliser, sans nécessairement inclure des arbres de haute tige. Il faudra intégrer le point de regroupement des bouelles.

Bureau d'études

**T GUILLET** - urbaniste

30 rue Edmond Proust - bât. 5 étage 2 - 79000 Niort